Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Maître POISSON 21 avenue Rapp 75341 PARIS cedex 07

Sérignan, le 06 mars 2011

Cher Maître,

Je me permets de vous rappeler les termes de mon courrier du 18 octobre 2010 (copie jointe pour mémoire) se référant au courrier que vous m'aviez adressé le 6 octobre 2009.

A ce jour, sauf erreur de ma part, aucune solution n'a été apportée à ce dossier.

Il me serait agréable d'avoir une réponse concrète concernant la décision de Monsieur Didier THOMAS sur l'acquisition ou non de la parcelle (30 75 76) afin que cette affaire soit réglée dans les délais les plus brefs.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Cher Maître, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Thibault THOMAS.

- Me POISSON: courrier par voie postale

- Madame THOMAS-BLONDEL : copie courrier par voie postale